

**AVIS D'IMPÔT 2015**

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes  
TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT  
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

SARL ALLIZEO WEB

57 RUE DES CHENES

42210 CRAINTILLEUX

Vos références		Votre situation	
Numéro fiscal :	750800229 00015	<b>MONTANT DE VOTRE IMPÔT</b>	<b>305 €</b>
Référence de l'avis :	1542023751819		
Identification de l'entreprise redevable : (31)			
N° SIRET	750800229 00015		
SARL ALLIZEO WEB		<b>MONTANT A PAYER</b>	<b>305,00 €</b>
Département :	42	<b>Au plus tard le 15/12/2015</b>	
LOIRE			
Commune :	075		
CRAINTILLEUX			
Lieu d'imposition :	000		
57 RUE DES CHENES			
Numéro de rôle :	092		
Établi à la date du :	15/10/2015		
Date de mise en recouvrement :	31/10/2015		

**Vos démarches**

=> **Par internet** : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.  
=> **Par téléphone** : le **centre impôts service**, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*  
=> Au centre prélèvement service, pour adhérer, modifier ou obtenir des renseignements sur les prélèvements mensuel ou à l'échéance : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h au 0 810 012 011\*  
- par courriel : [cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr)  
69327 LYON CEDEX 3  
=> **Sur place** : **votre centre des finances publiques**  
SIE MONTBRISON IFU 26B BRD LACHEZE 42608 MONTBRISON CEDEX  
Tél. : 04 77 96 84 09 Courriel : [sie.montbrison@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sie.montbrison@dgfip.finances.gouv.fr)  
Accueil du public : horaires d'ouverture sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « nous contacter »  
\* (coût moyen de 0,06 € la minute)

Le paiement de la CFE-IFER par voie dématérialisée est obligatoire pour tous les redevables.  
Vous devez acquitter votre imposition par prélèvement (mensuel ou à l'échéance) ou par paiement direct en ligne (voir notice).

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (1)												
1	Valeur locative des biens passibles de taxe foncière		7	Base après réductions (7)								
2	Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (2)		8	Imposition sur la base minimum (8)				OUI				
3	Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (3)		9	Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (9)				<= 32 600				
4	Réduction pour création d'établissement (4)		10	Temps partiel ou moins de 9 mois/an (10)				NON				
5	Réduction artisans et autres (5)		11	Base minimum applicable				1 009				
6	Total des réductions (6)											
Éléments de calcul (11)		Commune		Syndicats de communes		Intercommunalité (12)		Taxes spéciales d'équipement (13)				
12	Bases exonérées											
13	dont à effet sur la CVAE (14)											
14	Bases nettes						1 009		1 009			
15	Rappel taux d'imposition 2014		%				26,02	%				
16	Taux d'imposition 2015		%		%		26,02	%	1,20000			
17	Cotisation 2015						263		12			
18	Total des cotisations exonérées			19	dont l'exonération a un effet sur la CVAE (14)							
20	Total des cotisations 2015		275	21	Frais de gestion (15)				9			
22	Dégrèvement des micro-entreprises à activité commerciale situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (16)											
23	<b>Total de cotisation foncière des entreprises</b>								<b>284</b>			
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE												
24	Base d'imposition		1 009	25	Taux 2015		1,86000	%	26	Cotisation		19
27	Bases exonérées			29	Rappel taux 2014		1,86000	%	28	Cotisations exonérées		
30	Frais de gestion (15)											2
31	<b>Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie</b>											<b>21</b>
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (TCMA), AUTRES CONTRIBUTIONS												
<b>Droit additionnel à la CFE</b>	32	Base d'imposition				33	Bases exonérées					
	34	Taux 2015			%	37	Rappel taux 2014					%
	35	<b>Cotisation</b>				36	Cotisation exonérée					
	38	<b>Total droits fixes (17)</b>				39	<b>Droit additionnel par ressortissant (art. 1601.c du CGI) (18)</b>					
<b>Autres contributions</b>	40	Promotion et communication des artisans (19)										
	41	Assurance formation des artisans (20)										
42	Total de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat et d'autres contributions						43	Frais de gestion (15)				
44	<b>Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat et d'autres contributions</b>											

<b>TOTAL DE L'IMPÔT DÛ</b>		(TOTALIMPOTDU)
170	INFORMATION : <b>COTISATION MINIMUM CFE (27)</b>	284
171	INFORMATION : Aides soumises au règlement des minimis (28)	
172	INFORMATION : Aides soumises au RGEC (29)	
173	Total des cotisations dues (lignes 23+31+44+57+64+78+89+105+107+141+156+163+169 si servies)	305
174	Crédit d'impôt (30)	
<b>175</b>	<b>MONTANT DE VOTRE IMPÔT</b>	<b>305 €</b>